

Règlement du jeu « L'Incroyable chasse aux trésors de Noël »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société TOYGETHER SAS (ci-après « la Société Organisatrice »), dont le siège est situé 41 bd de la Prairie au Duc 44200 Nantes, inscrite au Registre du Commerce de Nantes sous le numéro B 852 904 713, organise un jeu sans obligation d'achat « L'Incroyable Chasse aux Trésors de Noël » (ci-après « le Jeu ») du mercredi 22 novembre 2023 au Vendredi 22 décembre 2023 à midi (heure locale française)

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant un accès à Internet et une adresse e-mail valide, à l'exclusion des salariés de la Société Organisatrice et de ses sociétés affiliées ainsi que des membres de leur famille, des agences et de toute personne ayant participé à l'organisation du présent Jeu.

La participation au tirage au sort est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ayant un accès à Internet et une adresse e-mail valide, à l'exclusion des salariés de la Société Organisatrice et de ses sociétés affiliées ainsi que des membres de leur famille, des agences et de toute personne ayant participé à l'organisation du présent Jeu.

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu.

Les frais relatifs à la participation au Jeu et notamment les frais de connexion Internet sont à la charge exclusive des participants, qui ne pourront prétendre à aucun remboursement de la part de la Société Organisatrice.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort. Pour participer au Jeu, l'internaute doit se rendre sur le site Internet Les Mini Mondes (<https://lesminimondes.fr/>).

Pour jouer, du 22 novembre 2023 au 22 décembre 2023 midi :

1. Rendez-vous sur le site web Les Mini Mondes (<https://lesminimondes.fr/>)
2. Accéder au Jeu sur la page <https://lesminimondes.fr/jeu-concours-noel/>)
3. Cliquer sur « Participer »
4. Remplir le formulaire de participation au Jeu, prendre connaissance et accepter le règlement du Jeu
5. Répondre à la question « Quel est le trésor de Noël que recherchent Oscar et Sacha ? » en cliquant sur la bonne image parmi les 3 choix disponibles.
6. Valider la participation en cliquant sur « valider »

Chaque participation validée ouvrira le droit à :

- un Kit d'activités de Noël exclusif envoyé par email à l'adresse renseignée dans le formulaire
- pour les bonnes réponses uniquement : le droit de participer au tirage au sort pour gagner l'un des 641 lots tels que définis ci-après

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même email). En cas de participations multiples, une seule participation sera retenue pour le tirage au sort.

Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation. Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement ne saurait être prise en compte et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

La société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer des inscriptions qui ne respecteraient pas le



Règlement.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION DES GAGNANTS ET ENVOI DES DOTATIONS

4.1 100% gagnant

Toute participation valide conformément au présent Règlement ouvrira le droit à l'envoi d'un kit d'activités de Noël exclusif à télécharger à l'adresse email indiquée dans le formulaire

4.2 Tirage au sort

- a. Parmi les Participants ayant répondu correctement à la question en cliquant sur la bonne image, 641 Gagnants seront tirés au sort le 22 décembre après-midi et se verront attribués les lots tels que définis ci-après.
- b. Chaque Gagnant sera informé par email de son lot et des modalités conformément à l'Annexe, au plus tard le 3 janvier 2024. Une confirmation de son adresse postale pourra lui être demandée pour la réception du lot en fonction du lot gagné.
Il est rappelé que seules les adresses postales en France métropolitaine sont acceptées.
Il disposera alors d'un délai de 7 jours ouvrables pour communiquer les informations. Passé ce délai La Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre Gagnant parmi les Participants éligibles.
Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront conservés par la Société Organisatrice.

Les lots nécessitant un envoi postal seront envoyés aux gagnants dans un délai maximum de 6 à 8 semaines après qu'ils aient été gagnés.

Après envoi des colis, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des dommages subis par le colis et son contenu.

Le Gagnant garantit que les données communiquées sont exactes et valent preuve de son identité. La Société Organisatrice n'est pas responsable si les coordonnées communiquées sont inexactes, incomplètes, si le Gagnant reste introuvable faisant obstacle à toute attribution du lot. La Société Organisatrice n'effectuera pas de recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant qui ne recevra ni prix ni dédommagement.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la Société Organisatrice, qui statuera de façon souveraine, sans recours possible

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les dotations, ci-après dénommées les « Lots » :

5.1 100% gagnant

Chaque Participant recevra un kit d'activités de Noël à télécharger de 20 pages environ par email.

5.2. Les lots tirage au sort

641 lots seront mis en jeu pour une valeur estimée totale de 27738 €. Les modalités attachées à chaque Lot sont précisées en Annexe du présent Règlement

- 1 Location de van Wevan (2 bon cadeaux)
 - o Valeur unitaire : 1000€ TTC sous la forme de 2 bons cadeaux de 500€
- 5 tables à dessiner Drawing Kids
 - o Valeur unitaire : 239€ TTC
- 15 box Mon Petit Morphée
 - o Valeur unitaire : 79,9€ TTC
- 250 abonnements annuels à l'application de cours de langues Holy Owlly
 - o Valeur unitaire : 60€ TTC



- 70 bons d'achats Nailmatic
 - o Valeur unitaire : 50€ TTC
- 100 bons d'achats Nailmatic
 - o Valeur unitaire : 30€ TTC
- 100 bons d'achats Nailmatic
 - o Valeur unitaire : 25€ TTC
- 50 Albums Cherche et trouve Les Mini Mondes « L'incroyable Chasse aux trésors »
 - o Valeur unitaire : 14,95€ TTC
- 50 puzzles Les Mini Mondes
 - o Valeur unitaire : 11,90€ TTC

Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit, même en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les lots sont attribués aux gagnants tels que désignés ci-dessus et ne sont pas cessibles.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires pour le respect du présent Règlement et ne saura en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La Société Organisatrice n'est pas responsable si les Participants ne peuvent pas participer en ligne en raison d'un problème technique.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangées ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en numéraire à la demande des Gagnants.

Les Gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne les Lots notamment leur livraison, leur état, leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation des Lots.

ARTICLE 7 : INFORMATION SUR LES GAGNANTS ET DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur les gagnants dans le cadre de leur participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'envoi des dotations.

Elles sont collectées dans le cadre du Jeu mais ne seront utilisées à des fins commerciales (communication, promotions, à travers des newsletters notamment) que suite à l'accord du participant.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation et gestion du Jeu des Participants sont collectées, enregistrées et traitées pendant le temps qui sera nécessaire, sans pouvoir dépasser trois (3) ans à compter de leur collecte ou du dernier contact.



Les données personnelles fournies ne seront pas transmises à des tiers sauf obligation légale. Seules les personnes habilitées au sein de la société organisatrice peuvent accéder à ces informations. Conformément au Règlement général sur la protection des données, les personnes physiques bénéficient d'un droit d'accès, rectification, d'opposition et de suppression des informations les concernant.

Toute demande tendant à l'exercice de ces droits, ainsi que toute demande d'information concernant la protection des données à caractère personnel, doivent être effectuées auprès de la Société Organisatrice à l'adresse électronique contact@lesminimondes.fr ou à l'adresse postale suivante :

Les Mini Mondes
Mediacampus
Jeu Concours Noël
41 boulevard de la prairie au duc
44200 Nantes

ARTICLE 8 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement par les Participants. Le Règlement est soumis à la loi française.

ARTICLE 10 : OBTENTION DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le site internet <https://lesminimondes.fr/jeu-concours-noel/>

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice (contact@lesminimondes.fr)

ARTICLE 11 : LITIGES

Toute contestation, interprétation ou application litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront soumis et tranchés souverainement par la Société Organisatrice, dont les décisions seront sans appel.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

ANNEXE MODALITES DES LOTS

LOT	QUANTITES	VALEUR Unitaire	MODALITES
Location van Wevan	1 sous la forme de 2 cartes cadeaux	1000€ 2x500€	Cartes cadeaux digitales non remboursables valables 1 an dans toutes les agences Wevan sous réserve des disponibilités de la flotte. Les 2 cartes cadeaux peuvent être utilisées en une fois ou séparément.
Drawing Kids	5	239 €	Lot envoyé par colis sous réserve de la communication de l'adresse postale au moment de l'attribution du lot
Box Mon Petit Morphée	15	79,90 €	Lot envoyé par colis sous réserve de la communication de l'adresse postale au moment de l'attribution du lot
Abonnement cours de langues Holy Owly	250	59,99 €	Code digital unique envoyé par email au gagnant valable 6 mois à utiliser sur le site www.holyowly.fr
Bon d'achat Nailmatic	70	50 €	Code digital unique envoyé par email au gagnant valable 1 seule fois par client jusqu'au 31/03/2024 à 23h59 uniquement sur la boutique www.nailmatic.com et non cumulable avec les autres offres proposées. Frais de port offerts.
Bon d'achat Nailmatic	100	30 €	Code digital unique envoyé par email au gagnant valable 1 seule fois par client jusqu'au 31/03/2024 à 23h59 uniquement sur la boutique www.nailmatic.com et non cumulable avec les autres offres proposées. Frais de port offerts
Bon d'achat Nailmatic	100	25 €	Code digital unique envoyé par email au gagnant valable 1 seule fois par client jusqu'au 31/03/2024 à 23h59 uniquement sur la boutique www.nailmatic.com et non cumulable avec les autres offres proposées. Frais de port offerts.
Album Cherche et trouve Les Mini Mondes	50	14,95 €	Lot envoyé par colis sous réserve de la communication de l'adresse postale au moment de l'attribution du lot
Puzzle Les Mini Mondes	50	11,95 €	Lot envoyé par colis sous réserve de la communication de l'adresse postale au moment de l'attribution du lot